



Médecins hospitaliers : les élections professionnelles 2024

**Du 11 au 18 juin,
élisez vos représentants
au CSPM, à la CSN
et au CD !***



**Du 11 au 23 avril 2024 : n'hésitez pas à
consulter les listes électorales sur les sites
du ministère chargé de la santé et du CNG**

Du 11 au 18 juin : à vous de voter en ligne !

18 juin : les résultats sont proclamés

* Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques
(CSPM) / commission statutaire nationale (CSN) / conseil de discipline (CD)

**Pour en savoir plus sur les élections professionnelles,
cliquez sur www.sante.gouv.fr et www.cng.sante.fr**